

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2019

Présents : M. LOFFET, Président f.f.,
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
M. BERRENDORF, Mme DARRIJI, MM. DENIS, EL HAJJAJI, FALZONE, ISTASSE,
LUKOKI, Mme MARECHAL, MM. NAJI, NYSSSEN, Mme OZER, MM SCHONBRODT,
THOMAS, VOISIN, RENARD, Mmes FAGNANT, TINIK, M. MICHELIS, Mmes LEVEQUE,
MONVILLE et M. WYDOOGHE, Membres.
M. PAQUE, Chef de corps
Mme GAROT, Secrétaire
{Décisions n°0020 à 0038 }

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20h10.

0020 Installation du Conseil de Police – Prestation de serment de Monsieur Guillaume VOISIN

Entendu Monsieur le Président inviter Monsieur VOISIN à prêter le serment requis, rappeler que la formule de ce serment est la suivante : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge »;

Entendu Monsieur VOISIN prêter le serment requis,

Entendu Monsieur le Président donner acte à Monsieur VOISIN de sa prestation de serment et le déclarer installé dans ses fonctions;

0021 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 31 janvier 2019 – Approbation

Entendu Monsieur EL HAJJAJI et Monsieur SCHONBRODT formuler des observations quant à la rédaction du Procès-verbal de la séance du Conseil de police du jeudi 31 janvier 2019 et plus particulièrement quant au point 0003 : « *Installation du Conseil de police – Règlement d'ordre Intérieur – Approbation* »;

Entendu Monsieur EL HAJJAJI et Monsieur SCHONBRODT dire que l'ensemble des échanges relativement au point « 0003 Installation du Conseil de police – Règlement d'Ordre Intérieur – Approbation » n'ont pas été repris au procès-verbal de la séance ;

Entendu Monsieur EL HAJJAJI s'en référer aux amendements effectués en vue de la séance du Conseil de police du 31 janvier ;

Entendu Monsieur le Président expliquer que le procès-verbal n'est pas un rendu analytique des discussions mais reproduit toutes les décisions prises par le Conseil de police ;

Entendu Monsieur EL HAJJAJI souhaiter que ses arguments principaux soient actés au procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019 ;

Entendu Monsieur SCHONBRODT dire que certaines discussions n'ont pas été actées au procès-verbal dont les discussions relatives à l'ancien règlement d'ordre intérieur et l'argumentaire sur les motivations de refus de l'interpellation citoyenne. Il s'interroge sur le fait de savoir pourquoi les Conseillers n'ont pas reçu le règlement d'ordre intérieur qui a été voté ;

Entendu Monsieur le Président expliquer que le Règlement d'ordre intérieur vient à peine d'être approuvé par le Gouverneur et propose de reporter le point à la prochaine séance Du Conseil de police ;

La Secrétaire de zone explique que tous les amendements qui ont été effectués par Monsieur ELL HAJJAJI lors de la précédente séance du Conseil de police ont été déposés dans le dossier administratif ;

Entendu Monsieur ISTASSE dire que pour la sérénité des débats il rejoint la décision de report du point proposée par Monsieur le Président mais qu'il convient de n'avoir aucune suspicion à l'égard d'un fonctionnaire,

Entendu dire Monsieur SCHONBRODT n'avoir aucune suspicion à l'égard de la Secrétaire de Zone mais souhaite simplement que certains éléments soient ajoutés au procès-verbal ;

Monsieur le Président invite la Secrétaire à compléter le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de police du jeudi 31 janvier 2019 en y intégrant de manière synthétique les remarques effectuées.

Le point est reporté à la séance du 9 mai 2019.

0022 Constitution de partie civile par la zone

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

D'autoriser l'action en Justice et de donner mandat spécial à Maître Pierre HENRY de se constituer partie civile contre X dans le dossier actuellement à l'instruction en main de Madame la Juge d'Instruction Béatrice ABSOLONNNE dans le cadre des faits qui se sont produits à Tiège la nuit entre le 13.10.2018 et le 14.10.2018.

0023 Véhicule – Don à l'école de Police d'un véhicule déclassé

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de faire don du véhicule VW Transporter (n° de châssis WV2ZZZ7HZCX003064) à l'école de

Police de Liège située à Seraing

de déclasser le véhicule en le retirant de l'inventaire patrimonial de la Zone Vedre.

0024 ICT – Acquisition d'ordinateurs – Détermination du mode de passation de marché –

Entendu Monsieur EL HAJJAJI s'interroger sur le mode de passation du marché, il souhaite s'assurer du fait qu'un appel sera lancé. Il demande à ce qu'on privilégie des entreprises locales.

La Secrétaire de zone explique brièvement l'obligation de consultation pour les marchés publics de faible montant, les cahiers des charges et comparaison des offres n'étant pas d'application pour les marchés publics conclus par « facture acceptée ».

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

Article 1er:

De passer un marché public constaté sur simple facture dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève à 22.727,27€ HTVA soit 27.500,00€ TVA comprise, ayant pour objet l'acquisition de 30 PC fixes

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1^{er} sera passé via un marché sur simple facture acceptée.

0025 Matériel – Acquisition de masques à gaz

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

De procéder à l'acquisition de 20 masques à gaz GNEP ainsi que des filtres adaptés pour un montant estimé à 5.986,90 € HTVA soit 7.244,49 € TVAC via le marché fédéral DSA 2017 R3 167.

Cette dépense sera attribuée à l'allocation n° 330 / 744-51/04 « Achat divers matériel » du budget extraordinaire 2019.

0026 Véhicule – Achat d'équipement spécifique pour véhicules anonymes – Détermination du mode de passation de marché

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

De lancer un marché sur simple facture constatée et de contacter trois firmes en Belgique: Rauwers (Bruxelles), Wiegel (Wommelgem) et Arisco (Vichte) pour l'acquisition de 17 feux bleus amovibles pour un montant estimé à 2.661,25 € hors TVA soit 3.220,11 € TVA comprise.

0027 Vidéosurveillance – Modernisation des caméras de vidéosurveillance – Détermination du mode de passation de marché

Entendu Monsieur El HAJJAJI souhaiter certaines explications complémentaires lors d'une prochaine séance et ce afin de savoir en quoi consiste la vidéosurveillance (en terme de matériel et en terme d'agent), il estime que la question des moyens doit être posée ;

Sur proposition du Collège,

Avec 20 voix POUR et 4 abstentions,

DECIDE

Article 1er:

De lancer un marché par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet la modernisation de onze caméras de vidéosurveillance pour un montant maximum estimé à 41.322,31 € HTVA. Soit 50.000 € TVAC

Article 2:

De choisir les firmes suivantes afin de prendre part à la procédure négociée

- Fabricom GDF Suez Saint Ghislain
- Collignon Eiffage Erezée
- SPIE à Bruxelles

Article 3 :

Approuver les termes du marché suivant cahier des charges annexé à la présente

0028 Equipement – Acquisition de gilets tactiques – Mode de passation de marché

Le point est reporté à la séance du Conseil de police du 9 mai 2019.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

0029 Possibilité pour un Conseiller de police de renoncer à la perception du jeton de présence visé à l'article 20 ter §2, alinéa 2 de la LPI

Les Conseillers ont reçu préalablement l'information qui a été communiquée par le SSGPI à savoir qu'ils peuvent renoncer à percevoir le jeton de présence lorsqu'il participent aux réunions du Conseil de police. Ils doivent transmettre une demande écrite à la Secrétaire de Zone. La Conseiller qui aura renoncé à son jeton de présence devra prendre contact avec la Direction de contrôle des mandats afin de savoir comment il doit procéder à la déclaration de son mandat « non-rémunéré » (sur décision propre) afin de respecter ses obligations légales de déclaration de ses mandats.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI souhaiter poser une question d'actualité commune au CDH, ECOLO et PTB en matière de transparence et de bonne gouvernance dans le fonctionnement de la Zone (questions qui sont déposées au dossier administratif) ;

Entendu Monsieur le Président dire que les questions seront examinées lors de la prochaine séance du Conseil de police et ce conformément au règlement d'ordre intérieur, il lui explique qu'aucun point non inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de police ne peut être mis en discussion ;

Entendu Monsieur EL HAJJAJI invoquer la possibilité de poser des questions orales ;

Entendu dire Monsieur le Président que certaines « questions » ne peuvent être traitées en audience publique ;

Entendu Monsieur EL HAJJAJI effectuer les propositions ci-après :

- rendre les procès-verbaux des Conseils et des Collèges de police ainsi que les budgets de la Zone de police des années précédentes accessibles aux Conseillers de la Zone de police de manière aisée et sécurisée

- rendre le nouveau Règlement d'ordre intérieur et les procès-verbaux des Conseils de police des années précédentes accessibles aux citoyens sur le site internet de la Zone de police de manière permanente et insiste sur le mot « permanente »
- mise en place par le Collège d'une réunion visant à amender le cas échéant le Règlement d'ordre intérieur de la Zone de police
- transmission de documents préparatoires en vue de préparer la formation aux Conseillers de police du 23 mars 2019
- transmission du Conseil de police par vidéo en streaming sur le site de la Zone

Entendu Monsieur le Président dire que les « questions posées » par Monsieur EL HAJJAJI correspondant plutôt à « un point » devant être soumis à délibération et vote.

Entendu Monsieur le Président répondre :

- qu'il a déjà été indiqué à Monsieur EL HAJJAJI qu'il pouvait se rendre au secrétariat de la Zone pour prendre connaissance des procès-verbaux et budgets des années antérieures
- que comme déjà précisé, la Zone a eu connaissance ce jour de l'approbation du règlement d'ordre intérieur par Monsieur le Gouverneur et que le règlement d'ordre intérieur sera mis sur le site de la Zone. En ce qui concerne la demande relative à rendre les procès-verbaux des séances du Conseil de police accessibles aux citoyens et ce de manière permanente, le Collège a déjà refusé de faire droit à la demande tout en signalant que les procès-verbaux avaient été publiés sur le site de la Zone.
- Que le Conseil communal de Verviers a prévu un budget afin d'équiper la salle du Conseil du matériel nécessaire pour permettre la transmission des séances par vidéo en streaming de sorte que les séances du Conseil de police pourront être également transmises en streaming.

Entendu Monsieur EL HAJJAJI dire qu'il n'a pas une semaine de congé à prendre afin de venir consulter au secrétariat de la Zone les procès-verbaux des précédentes séances du Conseil de police. Il souhaite recevoir les documents par mails soit l'ensemble des procès-verbaux des 3 dernières années. Il estime que le citoyen doit avoir accès aux procès-verbaux des précédentes séances du Conseil de police. Il demande formellement sur base du CDLD et de la LPI à recevoir ces documents par mail et estime qu'il s'agit d'une question d'accessibilité et de transparence. Il n'accepte pas la réponse du Collège de lui demander de se rendre au Secrétariat de la Zone pour consulter des documents d'intérêts public.

Entendu Monsieur le Président signaler à Monsieur EL HAJJAJI qu'il répète souvent les mêmes questions et que des réponses lui ont déjà été apportées.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h40

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

0030 Personnel – Accident de travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

0031 Personnel – Accident de travail – Invalidité permanente – Notification

0032 Personnel – Mobilité – Phase 2018/04 INP motocycliste – Clôture

0033 Personnel – Mobilité – Phase 2018/03 – Inspecteur – Nomination

0034 Personnel – Phase de mobilité 2017/04 n° de série 0421 – Commissaire Maison de police

0035 Personnel – Phase de mobilité 2017/05 n° de série 0423 – Commissaire Maison de police

0036 Dépôt d’une plainte en mains de Monsieur le Procureur du Roi - Autorisation

0037 Personnel – Démission d’un membre du personnel CALog – Réception de la demande de pension de retraite – Information au Conseil

0038 Personnel – Démission d’un Inspecteur de police – Réception de la demande de pension de retraite – Information au Conseil

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21h15.

La Secrétaire,

Kathleen GAROT

Le Président f.f,

Alexandre LOFFET

